

Québec, le 1<sup>er</sup> décembre 2016

Monsieur Jean-Marc Fournier  
Leader parlementaire du gouvernement  
Cabinet du leader parlementaire du gouvernement  
Édifice Pamphile-Le May  
1035, rue des Parlementaires, 1<sup>er</sup> étage, bureau 1.39  
Québec (Québec) G1A 1A4

Monsieur le Leader parlementaire,

Le 4 octobre 2016, la députée de Gouin, Mme Françoise David, inscrivait au feuilletton une demande visant l'obtention de certaines statistiques sur les prestataires de l'aide financière de dernier recours (AFDR) visés par le Programme objectif emploi instauré par le projet de loi n° 70, Loi visant à permettre une meilleure adéquation entre la formation et l'emploi ainsi qu'à favoriser l'intégration en emploi.

Rappelons que le Programme objectif emploi vise les primo demandeurs qui ne présentent pas de contrainte temporaire ou sévère à l'emploi. Ils étaient 17 485 à s'être inscrits à l'AFDR en 2014-2015, dont 7 140 avaient moins de 25 ans.

On a constaté que dans l'année suivant leur admission, 9 612 d'entre eux ont cessé d'être prestataires pendant au moins deux mois. À noter que parmi ceux-ci certains sont revenus au programme une deuxième fois au cours de cette année et n'ont pas été comptabilisés à nouveau à titre de primo demandeur.

En ce qui concerne le recours aux différentes mesures d'emploi, 6 823 participations ont été complétées par ces 17 485 primo demandeurs. Certaines s'échelonnaient sur aussi peu de temps que quelques jours.

Enfin, rappelons que le Programme objectif emploi permettra à tous les primo demandeurs sans contrainte à l'emploi de bénéficier, sur une durée de 12 mois, d'une hausse de l'aide financière accordée pouvant atteindre 260 \$ par mois, d'un encadrement intensif et personnalisé et de mesures d'emploi structurantes adaptées aux caractéristiques et aux besoins de chacun.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Leader parlementaire, l'expression de mes meilleurs sentiments.



François Blais

p. j. (1)

## Caractéristiques des "primo demandeurs" admissibles au Programme Objectif Emploi <sup>1</sup> 2014- 2015

	Primo demandeurs <sup>1</sup>	
	Nombre d'adultes	%
<b>Sexe</b>		
Hommes	10 260	58,7%
Femmes	7 225	41,3%
<b>Total</b>	<b>17 485</b>	<b>100%</b>
<b>Lieu de naissance</b>		
Nés au Canada	11 059	63,2%
Arrivés au Canada depuis 3 ans ou plus	2 360	13,5%
Nouveaux arrivants (moins de 3 ans)	4 066	23,3%
<b>Total</b>	<b>17 485</b>	<b>100%</b>
<b>Âge</b>		
Moins de 25 ans	7 140	40,8%
De 25 à 29 ans	2 634	15,1%
De 30 à 35 ans	3 012	17,2%
De 36 à 54 ans	4 328	24,8%
55 ans et plus	371	2,1%
<b>Total</b>	<b>17 485</b>	<b>100%</b>
<b>Situation familiale</b>		
Personnes seules	12 462	71,3%
Couples sans enfants	994	5,7%
Familles monoparentales	698	4,0%
Couples avec enfants	3 201	18,3%
Conjoint d'étudiant	130	0,7%
<b>Total</b>	<b>17 485</b>	<b>100%</b>
<b>Niveau de scolarité atteint</b>		
Primaire	645	3,7%
Secondaire I à IV	4 849	27,7%
Secondaire V	2 945	16,8%
Collégiale	1 295	7,4%
Universitaire	2 494	14,3%
Inconnue	5 257	30,1%
<b>Total</b>	<b>17 485</b>	<b>100%</b>
<b>Présence à l'aide en tant qu'enfant de familles prestataires<sup>2</sup></b>		
Non	10 768	61,6%
Oui	6 717	38,4%
<b>Total</b>	<b>17 485</b>	<b>100%</b>
<b>Région administrative</b>		
01 Bas-Saint-Laurent	261	1,5%
02 Saguenay - Lac-St-Jean	554	3,2%
03 Capitale-Nationale	1 010	5,8%
04 Mauricie	612	3,5%
05 Estrie	744	4,3%
06 Île-de-Montréal	6 876	39,3%
07 Outaouais	1 179	6,7%
08 Abitibi-Témiscamingue	234	1,3%
09 Côte-Nord	92	0,5%
10 Nord-du-Québec	83	0,5%
11 Gaspésie - Îles-de-la-Madeleine	211	1,2%
12 Chaudière-Appalaches	375	2,1%
13 Laval	858	4,9%
14 Lanaudière	762	4,4%
15 Laurentides	876	5,0%
16 Montérégie	2 322	13,3%
17 Centre-du-Québec	434	2,5%
Central	2	0,0%
<b>Total</b>	<b>17 485</b>	<b>100%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>17 485</b>	<b>100%</b>

1. Exclu les demandeurs d'asile, les adultes ayant une prestation spéciale pour toxicomanie, les adultes en établissement (personnes hébergés, ex-détenus réinsertion sociale, résidence d'accueil, etc.) de même qu'un des deux adultes en couple, où les deux adultes sont primo-demandeurs, et ayant un enfant âgé de moins d'un an.

2. Personnes ayant déjà été à l'aide au moins un mois en tant qu'enfants de familles prestataires.